

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	11
VOTANTS :	13

L'an deux mille seize, le vingt-cinq novembre à vingt heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Étaient présents :

Mmes LELEUX Aline,
MM KIFFER René, DIOU Bernard, DAGNEAUX Joël, COUTURIER Jean-Marc, FRANCOIS Christian,
GILLES Laurent, LECOMTE Dominique, RAMEAU Aline, SABATIER Joël, TASSETTI Jocelyne,

Absents excusés : Mme VALENTIN Joëlle, RENEAUX Jean-François,
M METHIA Yves donne procuration de vote à M. KIFFER René
M VIGNALE Pascal donne procuration de vote à M. DIOU Bernard

Date de l'envoi de la convocation : 14 novembre 2016

Le Maire propose, en début de séance, à l'assemblée :

- d'ajourner le point n°6 sur les attributions de compensation de la CCAM, et
- d'ajouter le point n°8 sur les modifications de tarifs liés à la régie « Licence IV ».

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 août 2016

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 août 2016.

2. Fixation Taux Affouages Terres 2016

L'arrêté du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt daté du 13 juillet 2016 constate pour l'année 2016 un indice des fermages à 109,59.

La variation de l'indice national des fermages 2016 par rapport à l'année 2015 est de - 0,42 %.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **D'APPLIQUER** la révision réglementaire de la location des terres qui est cette année de - 0,42 %, ce qui porte à **0,9858 €** la redevance d'affouages-terres à l'are pour l'année 2016.

- **DE PROPOSER**, que pour la commodité de perception, le montant de la redevance sera arrondi à 0,99 € l'are.

3. Programme des Travaux forestiers – Coupes de bois 2016/2017

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par les services de l'Office National de Forêts pour des travaux entrant dans le cadre de l'aménagement forestier, à savoir :

PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

Travaux d'exploitation en assistance technique à donneur d'ordre (ATDO)

Total opération : 1 819,02 € HT

Assistance technique : encadrement de l'exploitation forestière, le prix de vente correspond à un forfait pour le volume estimé dans cette proposition. En cas de variation de volume supérieure à 15% au volume estimé (en plus ou en moins), la facturation prendra en compte le volume réel. Préparation du ou des contrats et de la fiche chantier sécurité (éventuellement plan de prévention des risques).

Suivi de l'exécution du chantier, contrôle de conformité des travaux aux prescriptions techniques.

Organisation des opérations préalables à la réception.

Examen des désordres signalés par le donneur d'ordre.

Estimation des prestations payées directement le maître d'ouvrage

Total opération : 11 954,89 € HT

Abattage/façonnage grumes bois d'œuvre	Parcelles N°19, 3	225 m ³
Abattage/façonnage bois industrie en toute longueur	Parcelle N°3	91 m ³
Abattage/façonnage à l'heure (au besoin)	Parcelle N°19	27 heures
Débardage de grumes bois d'œuvre	Parcelles N°19, 3	225 m ³
Débardage de bois industrie en toute longueur	Parcelle N°3	91 m ³
Débardage par câble au tracteur seul	Forêt	3 heures
Ouverture de cloisonnement d'exploitation au chenillard sur une largeur de 4 m	Parcelles N°3, 56 km

Travaux de cubage classement

Total opération : 2 711,92 € HT

Cubage et classement des bois (BO)	Parcelles N°19, 3	225 m ³
Cubage des bois (BIL)	Parcelles N°19	91 m ³

Coût total de l'opération : 14 666,81 € HT

PREVISION DES COUPES 2017

Parcelles	Total façonné (m3)	Menus produits (stères)	Volume total (m3)	Recette brute (€)
19	97	368	355	16 830
26c2		43	30	304
28c2		75	53	528
3	219	43	249	16 978
	316	530	687	34 640

Recettes brutes escomptées : 34 640 € HT

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le programme des travaux et les prévisions de recettes pour l'année 2017, sur les propositions de l'ONF.

4. Fixation du prix de vente du bois de chauffage – menus produits forestiers

Le bois de chauffage est actuellement vendu sous deux formes : l'affouage et la vente aux particuliers

- La désignation des produits destinés à l'affouage, la surveillance et le contrôle des coupes d'affouages relèvent de la mise en œuvre du régime forestier. Ces prestations sont donc effectuées par les agents de l'ONF et ne donnent pas lieu à une rémunération supplémentaire.
- La matérialisation des lots, l'organisation et le suivi de l'exploitation des lots d'affouage sont des prestations conventionnelles. Ces prestations relèvent des compétences du Conseil Municipal. La commune peut confier ces prestations à l'ONF par voie de convention payante et ces prestations peuvent être alors proposées sous forme d'un forfait spécifique d'affouage.

La Direction Territoriale Lorraine de l'ONF et l'Union Régionale des Communes Forestières ont fixé les tarifs pour l'exercice 2017, comme suit :

Détail des prestations liées au bois de chauffage	Régime forestier	Domaine conventionnel	Coût/stère de la prestation conventionnelle
Désignation des produits	X		
Matérialisation des lots		X	2,00 € HT
Etablissement des contrats de vente	X		
Surveillance de l'exploitation*	X		
Réception des lots dont le dénombrement**		X	1,10 € HT

* au sens de l'article 16 de la Charte de la forêt communale « dans le cadre de la surveillance des coupes, il (l'ONF) veille au respect de la propriété forestière et des clauses des ventes. »

**inclus la rédaction de la cession consécutive au dénombrement

TRAVAUX POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE 2017

Matérialisation des lots de bois de chauffage	Parcelles N°3, 19, 26c2, 28c2	500 stères
Dénombrement et réception des lots de bois de chauffage	Parcelles N°3, 19, 26c2, 28c2	500 stères

Coût total des travaux : 1 550,00 € HT

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,**

- **DE CONFIER** les prestations de matérialisation des lots, le dénombrement et la réception des lots à l'ONF. Ces prestations seront facturées à la commune selon les tarifs fixés par la Direction Territoriale Lorraine de l'ONF et l'Union Régionale des Communes Forestières, soit 3,10 € HT le stère.
- **DE FIXER** le prix du bois de chauffage, en menus produits forestiers,
 - à 8 € le stère pour les habitants de la Commune
 - à 13 € le stère pour les personnes extérieures à la Commune.

5. Entretien de l'Eclairage Public – Résultat de la consultation

Le Maire expose que la compétence communautaire « Entretien de l'éclairage public » a été rétrocédée à chacune des 26 communes de l'Arc Mosellan en date du 1^{er} juillet 2016. Le contrat initial d'une durée de 4 ans signé entre l'entreprise SLEE de Guénange et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan arrive à terme le 30 septembre 2016. Afin de respecter la réglementation en vigueur concernant les marchés publics, une procédure de consultation a été engagée.

Le Maire cite les propositions des 2 entreprises ayant répondu à la consultation.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,**

- **D'ATTRIBUER** le marché « Entretien de l'éclairage public » à l'entreprise SLEE.
- **D'AUTORISER** Le Maire à engager toute démarche ou à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette compétence.

6. CCAM : attribution de compensation 2016

Point ajourné de l'ordre du jour par le Maire en début de séance.

7. Projet d'aménagement de la Bibiche

Pour faire suite à l'étude globale pilotée par la commune de Valmestroff via délégation de maîtrise d'ouvrage, les communes du bassin versant de la Bibiche se sont accordées sur la réalisation de travaux d'urgence (enlèvement d'embâcles) ainsi que sur la mise en œuvre du programme global proposé par le bureau d'études SINBIO an avril 2015.

La conception et le suivi dudit programme seront réalisés par un maître d'œuvre ayant les compétences requises pour répondre à la demande et ce dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence.

Après s'être réunis en mairie de Kuntzig en date du 26 août 2016, les représentants communaux se sont accordés sur le fait que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la commune de Distroff.

Cette opération dont le coût maximal est estimé à 1 100 000 € TTC pourra être subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La participation de chaque commune se fera au prorata du bassin versant (55 %), du linéaire des berges (30 %), ainsi que de la population (15 %) et sera réglée dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage portée par la commune de Distroff.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,**

- **DE REFUSER** de signer la convention avec les communes du bassin versant, compte tenu des paramètres pris en compte.

8. Régie de recettes « débit de boissons – Licence IV » - modification des tarifs

Vu la délibération du 27/02/2008 portant création d'une régie de recettes pour la gestion de la journée d'ouverture d'un débit de boissons provisoire pour la validité de la licence IV de la Commune.

Le Maire expose la nouvelle grille tarifaire pour la régie créée lors de l'exploitation de la licence IV, comme suit :

Crémant / Vin pétillant	15 € la bouteille 3 € le verre
Vin rouge / blanc / rosé	8 € la bouteille 2 € le verre
Soda / Jus de fruit / Bière	2 €
Eau (50cl) / Café / Thé	1 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,**

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs détaillés ci-dessus.
- **DE PREVOIR** leur application à compter de ce jour.

9. Divers

La présente séance du Conseil municipal est levée, le vingt-cinq novembre deux mille seize à vingt-deux heures et trente minutes.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Bettelainville, le 02/12/2016

Le Maire, René KIFFER



